



## CONDITIONS GENERALES DE VENTE D'ALFOLDI EVALUATION

### Désignation

Alföldi Evaluation un organisme de formation professionnelle spécialisé dans la méthodologie d'évaluation. Son siège social est fixé au 48, rue des Renoncules, 91160 - LONGJUMEAU

Le cabinet Alföldi Evaluation conçoit, élabore et dispense des formations dans les établissements et services sociaux et médico-sociaux sur l'ensemble du territoire national, seul ou en partenariat.

#### Glossaire

Est convenu de désigner par :

Client : toute personne physique ou morale qui s'inscrit ou passe commande d'une formation auprès d'Alföldi Evaluation.

Stagiaire : la personne physique qui participe à une formation.

Formations inter-institution/service : les stages inscrits au catalogue de l'entreprise Alföldi Evaluation et qui regroupent des stagiaires issues de différentes structures.

Formations intra-institution/service : les formations conçues sur mesure par le cabinet Alföldi Evaluation pour le compte d'un client ou d'un groupe de clients.

OPCA : les organismes paritaires collecteurs agréés chargés de collecter et gérer l'effort de formation des entreprises.

### Objet

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à l'ensemble des prestations de formation engagées par le cabinet Alföldi Evaluation pour le compte d'un Client. Le fait de s'inscrire ou de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve du Client aux présentes conditions générales de vente.





## • Conditions financières, règlements et modalités de paiement

Tous les prix sont indiqués en euros en TTC (Organisme non assujetti à la TVA).

Le montant par participant et le montant total figurent dans la convention de formation entre Alföldi Evaluation et le client.

Le règlement du prix de la formation est à effectuer à l'issue de la formation, à réception de facture, au comptant, sans escompte à l'ordre du cabinet Alföldi Evaluation.

Toute somme non payée à échéance entraîne de plein droit et sans mise en demeure préalable, l'application de pénalités d'un montant égal à une fois et demie le taux d'intérêt légal. (Art. L441-6 du code du commerce).

Le cabinet Alföldi Evaluation aura la faculté d'obtenir le règlement par voie contentieuse aux frais du Client sans préjudice des autres dommages et intérêts qui pourraient être dus à Alföldi Evaluation.

En cas de règlement par l'OPCA dont dépend le Client, il appartient au Client d'effectuer sa demande de prise en charge avant le début de la formation. L'accord de financement doit être communiqué au moment de l'inscription et sur l'exemplaire du devis que le Client retourne dûment renseigné, daté, tamponné, signé et revêtu de la mention « Bon pour accord » au cabinet Alföldi Evaluation.

En cas de prise en charge partielle par l'OPCA, la différence sera directement facturée par le cabinet Alföldi Evaluation au Client. Les inscriptions constituent des commandes fermes.

Tout stage commencé est dû entièrement.

### Prestations

Notre prestation comprend:

- L'animation et l'évaluation pédagogiques pour toutes les formations collectives, en face à face, à distance
- Les frais administratifs,
- Les supports pédagogiques
- L'assistance téléphonique.







## • Ajournement

Dans le cas où le nombre de participants serait insuffisant pour assurer le bon déroulement d'une formation, le Cabinet Alföldi Evaluation se réserve la possibilité d'ajourner la formation au plus tard une semaine avant la date prévue et ce sans indemnités.

#### Attestation

A l'issue de la formation, le cabinet Alföldi Evaluation remet une attestation de formation au Stagiaire.

Dans le cas d'une prise en charge partielle ou totale par un OPCA, Alföldi Evaluation lui fait parvenir un exemplaire de cette attestation accompagné de la facture.

Une attestation de présence pour chaque Stagiaire peut être fournie au Client, à sa demande.

# • Litige:

Tout litige qui ne pourrait être réglé à l'amiable sera de la compétence exclusive du Tribunal de Commerce d'Evry (91).